

colonies anglaises sont autonomes par la libéralité de l'Angleterre elle-même, et pour aucune considération nous ne ferons l'abandon de la moindre parcelle de cette autonomie." Désormais, donc, les Etats autonomes resteront libres de contribuer à la défense de l'empire dans la mesure qui leur plaira. Rien n'est changé dans ce que nous étions avant la conférence, et le danger que d'aucuns redoutaient a été conjuré pour toujours, espérons-le, grâce à la clairvoyance du premier ministre actuel.

Les journaux impérialistes des deux côtés de l'Océan ont fait retomber sur les épaules du premier ministre canadien la responsabilité de l'échec du projet qu'ils carressaient; ils l'ont accablé de leurs critiques. Ce n'est que loyale revanche de la part des tenants de l'autonomie, de dire bien haut, et en toute vérité, que c'est dû à son prestige unique, à sa haute expérience si l'autonomie de notre pays a été conservée dans son intégralité.

Le Gouvernement, par l'entremise de deux de ses ministres distingués, les honorables ministres de la Marine et des Pêcheries (M. Brodeur) et des Finances (M. Fielding), vient de conclure avec la France un traité dont nous devons nous réjouir à plus d'un titre. Nous devons nous réjouir, tout d'abord, de ce que le Canada ait pris, dans les négociations de ce traité, la position d'une nation quasi-indépendante, en en réglant toutes les clauses et toutes les conditions à son gré. La part que l'Angleterre y a prise constitue plutôt un acte gracieux que l'affirmation d'une volonté souveraine. Nous devons nous en réjouir encore, parce que ce traité ouvre un débouché de plus à notre commerce et à notre industrie. Les provinces, sans doute, ont le devoir primordial de développer l'agriculture et de réglementer l'exploitation de leurs produits naturels. Mais c'est par leurs exportations sur les marchés où ils peuvent obtenir les prix les plus rémunérateurs que la richesse entrera dans notre pays. Or, c'est au gouvernement du Canada qu'il appartient d'ouvrir des avenues nouvelles à notre commerce; plus ces avenues seront nombreuses, plus le producteur sera à même de s'assurer tous les bénéfices sur lesquels il peut compter, en choisissant le plus avantageux des marchés que le Gouvernement aura su lui préparer.

Je m'en réjouis encore et je termine par là, parce que ce traité apporte une pierre de plus à l'édifice de l'entente cordiale. Depuis que notre grand roi a proclamé si haut, cet idéal admirable, que toutes les nations doivent être sœurs, et sont faites pour s'aimer, il semble que les liens qui unissent les diverses races qui habitent notre pays, se soient resserrés davantage.

Elles comprennent déjà, et la prédication royale leur a fait mieux comprendre, qu'appelées à vivre ensemble, sur cette terre du Canada, à édifier ensemble une seule et même nation, qu'elles veulent grande, elles

M. LANCOTOT.

n'y parviendront qu'en laissant à chacune la plus grande somme de liberté et en respectant les droits de chacune; ce qui, quand il s'agit de race, signifie, s'aimer. De tous les Etats autonomes de l'empire britannique, le Canada est le seul qui puisse se réclamer des deux plus grandes nations du monde, l'Angleterre et la France. Nul ne saurait disputer à l'Angleterre sa suprématie dans l'industrie, le commerce et la marine. Nul ne dispute à la France sa suprématie dans les choses de la littérature, de l'art et de la science. Que les qualités qui distinguent l'une et l'autre fleurissent au Canada et nous aurons une nation qui n'aura pas de supérieure au monde, puisqu'elle nous offrira dans une superbe synthèse les caractéristiques qui sont propres à la France et à l'Angleterre.

Je ne suis pas de ceux, vous le voyez, qui désirent que dans le cours des temps il n'y ait au Canada qu'une race où toutes les nationalités seront confondues pour n'en plus former qu'une seule. Cultivons plutôt nos différences. Il serait peu sage de les faire disparaître. Le but de l'humanité, au reste, est trop varié et trop complexe pour qu'une race puisse l'atteindre seule. Chacune apporte, par son tempérament et ses aptitudes, sa part dans la réalisation du progrès universel. Soyons fiers qu'il nous soit donné sur cette terre d'Amérique de faire double tâche et de poursuivre l'œuvre admirable de ceux dont nous descendons. Voilà pourquoi j'ai dit que je me réjouissais du traité franco-canadien, parce qu'il fortifiera l'entente cordiale.

Que la littérature et l'art français se développent davantage ici, nous, qui parlons la langue française, apporterons à la grandeur de notre pays les éléments qui ont fait la France grande, tandis que ceux qui parlent une autre langue, continueront à développer l'esprit d'entreprise, l'énergie et les talents qui ont fait grande l'Angleterre.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur d'appuyer la motion de l'honorable député de Peterborough.

M. R. L. BORDEN (Carleton), (Ontario) (Traduction): Monsieur l'Orateur, tous les membres de la gauche, j'en suis sûr, se joindront à l'honorable député (M. Hall) qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône pour féliciter le très honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) à l'occasion du nouvel anniversaire de sa naissance.

J'aurai bientôt atteint cette période de la vie où les félicitations de cette nature ne procurent pas un plaisir aussi vif, en ce qu'elles sont l'annonce du vieil âge. Le premier ministre ne partage peut-être pas ce sentiment, et bien entendu nous lui offrons nos félicitations sincères et cordiales, à l'exemple de l'honorable député qui a proposé l'adoption de l'adresse. Qu'on me permette également de féliciter cet honorable député et celui qui a appuyé sa motion sur